

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 23.03.2018

Présents : LE DENN Valérie, CILLARD Hervé, LEVER Joël, MANCHEC Pascal, QUERE Guillaume, QUERE Monique, PLUSQUELLEC Jonas, PARANTHOEN Ariane

Absent : CLOAREC Jean-Pierre, LE GALL Véronique, DILASSER Olivier

Procuration : CLOAREC Jean-Pierre à QUERE Monique, LE GALL Véronique à PLUSQUELLEC Jonas, DILASSER Olivier à LE DENN Valérie

Secrétaire de séance : PARANTHOEN Ariane

➤ **Approbation du compte de gestion 2017**

Délibération 2018-08

Le Conseil Municipal de BOTSORHEL, réuni sous la présidence de Madame Valérie LE DENN, Maire de Botsorhel, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur ;
Visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

Unanimité

➤ **Approbation du compte administratif du budget ASPL 2017**

Délibération 2018-09

Sous la Présidence de Monsieur CILLARD Hervé, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget ASPL 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	133 558.87 €
Recettes	153 662.83 €

Hors de la présence de Madame Valérie LE DENN, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget ASPL 2017.

➤ **Approbation du compte administratif du budget Commerce 2017**

Délibération 2018-10

Sous la Présidence de Monsieur CILLARD Hervé, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Commerce 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	424.77 €
Recettes	31 272.97 €

Investissement

Dépenses	13 448.16 €
Recettes	00.00 €

Hors de la présence de Madame Valérie LE DENN, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget Commerce 2017.

➤ **Approbation du compte administratif du budget Communal 2017**

Délibération 2018-11

Sous la Présidence de Monsieur CILLARD Hervé, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Sous la Présidence de Monsieur CILLARD Hervé, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	426 696.03 €
Recettes	480 357.85 €

Investissement

Dépenses	225 266.29 €
Recettes	133 383.47 €

Hors de la présence de Madame Valérie LE DENN, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget communal 2017.

➤ **Affectation du résultat 2017 - Commerce**

Délibération 2018-12

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 qui correspond à un excédent de 1 560.39 €.

Vu le résultat antérieur cumulé qui correspond à un excédent de 29 287.81 €.

Vu le résultat final au 31 Décembre 2017 qui correspond à un excédent 30 848.20 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation de la somme de 17 399.20 € à la section de fonctionnement par écriture du comptable au compte 110 pour ajout aux recettes de fonctionnement et la somme de 13 449.00 € au compte 1068 (recette investissement).

➤ **Affectation du résultat 2017 - Commune**

Délibération 2018-13

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 qui correspond à un déficit de 46 338.18 €.

Vu le résultat antérieur cumulé qui correspond à un excédent de 147 472.70 € affecté en totalité au compte 1068 ;

Vu le résultat final au 31 Décembre 2017 qui correspond à un un déficit de 53 661.82 €.

Le Conseil Municipal décide l'affectation de la somme de 53 661.82 € à la section de fonctionnement par écriture au compte 1068 aux recettes d'investissement.

➤ **Vote des taux d'imposition 2018**

Délibération 2018-14

Madame Le Maire rappelle au conseil les taux d'imposition en vigueur pour 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 11.50 %
- Taxe foncière (bâti) : 15,48 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35.32 %

Pour l'établissement du budget primitif 2018, Madame le Maire propose de reconduire les taux en vigueur en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux en vigueur en 2017 pour 2018.

➤ **Vote du budget primitif 2018**

Délibération 2018-15

Après mise aux voix par Madame Valérie LE DENN, Maire de BOTSORHEL, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote: **Unanimité**

COMMERCE

Nombre de votants : 11

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

COMMUNE

Nombre de votants : 11

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

ASPL

Nombre de votants : 11
Pour : 11 voix
Contre : 0 voix
Abstention: 0 voix

➤ **Motion de soutien trésorerie de Lanmeur**

Délibération 2018-16

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal que le syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques de la section du Finistère a transmis en mairie un courrier afin d'attirer son attention sur la fermeture de la trésorerie de Lanmeur envisagée au 1er janvier 2019.

Les maires travaillant avec cette trésorerie, s'opposent à cette fermeture et exigent que le service financier public de proximité puisse continuer d'assurer aux usagers, ainsi qu'aux collectivités et établissements publics, un vrai service de proximité au cœur des territoires ruraux.

Alors que les besoins de la population augmentent et qu'une bonne partie d'entre elle n'a pas forcément la maîtrise ou l'accès aux nouvelles technologies, nous exigeons le maintien d'un vrai service de proximité, en zone rurale. Nous dénonçons un processus de concentration d'un service public vers un centre urbain et cette politique de désengagement de l'état au sein des territoires ruraux.